



RÈGLEMENT DU CONCOURS D'ÉLOQUENCE 2023

Désignation du concours : La Voix des Z'EX

Concours gratuit

Thème 2023 : *Lumière·s*

Article I. Organisation du concours

Organisateur : association Salon Culture dans le cadre du festival les Z'Expressives.

Siège social : château de l'Empéri, montée du puech, 13300 Salon-de-Provence.

contact@salonculture.org

Le présent règlement définit les règles applicables à ce concours.

La participation à ce concours entraîne l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

Le non-respect de ces conditions entraînera la nullité de la participation.

Article II. Conditions préalables

- Engagement du ou de la Participant·e : le fait de soumettre sa candidature, engage le ou la Participant·e à accepter tacitement et irrévocablement toutes les conditions du présent règlement.

- Âge du ou de la Participant·e : la participation au concours est ouverte à toute personne physique de 15 à 25 ans. À défaut, il ou elle doit être scolarisé·e dans un établissement en qualité de lycéen·ne ou d'étudiant·e.

Article III. Principe et modalités du concours

- Deux catégories seront soumises au concours d'éloquence :

- les Porte-Voix donnent à entendre des extraits de textes du patrimoine littéraire, politique ou juridique dont le sujet, en lien avec la thématique du concours, leur tient particulièrement à cœur.

- les Voix des Z'EX présentent des textes qu'ils ou elles ont composés pour mettre en lumière une cause qui les anime.

- Respect : les discours, ainsi que les attitudes, ne doivent présenter aucun élément portant atteinte à la vie privée ou à l'image d'un tiers. Ne doit figurer dans les discours aucun élément à caractère diffamatoire, injurieux, raciste, xénophobe ou contraire à la loi.

- Durée : entre 2 et 5 minutes pour convaincre.

Article IV. Utilisation des discours

- L'organisateur s'engage à n'utiliser les discours que dans le cadre exclusif de la communication et de l'édition de Salon Culture, papier ou virtuelle.

- Toute exploitation éventuelle des discours fera mention du nom ou du pseudonyme du ou de la Participant·e, à côté de celui de Salon Culture.

Article V. Propriété des discours

Par sa participation au présent concours, le ou la Participant·e accepte l'utilisation gracieuse des discours tel que défini dans le présent règlement, étant précisé que le ou la participant·e reste propriétaire du discours qu'il ou elle a soumis.

Article VI. Procédure et modalités d'attribution des prix

Le jury est composé de personnes du domaine du droit, des lettres, de l'art de la parole, de la culture ainsi que de membres de l'association Salon Culture. Le jury de Salon Culture s'organise comme il l'entend dans le cadre de ses travaux afin de statuer souverainement en sélectionnant les lauréats du concours. Le jury se réserve le droit de consulter le public.

La sélection se fait en plusieurs étapes :

1. La Modération

- Les discours sont présélectionnés en interne par un jury librement composé par les structures participantes. Seront présélectionnés les discours conformes au présent règlement, rentrant dans la thématique et présentant de réelles qualités oratoires.
- Les Participant·es sélectionné·es passeront devant le jury réuni au théâtre Armand samedi 13 mai à 19h.

2. Prix

- Les orateurs et oratrices gagnant·es sont distingué·es par un diplôme et reçoivent des places de cinéma ou de théâtre.
- Les Participant·es présélectionné·es deviennent de droit membres de Salon Culture, ils et elles ont accès gratuitement à l'ensemble des spectacles du festival des Z'EXpressives.

3. Catégories

- Les Porte-Voix
- Les Voix des Z'EX

4. Le jury se réserve le droit de décerner des mentions spéciales.

Article VII. Critères auxquels le jury sera sensible

- Aisance de l'éloquence
- Langage corporel
- Originalité de l'angle adopté pour développer un point de vue
- Pertinence de l'argumentation
- Force de conviction
- Captation de l'attention de l'auditoire

Article VIII. Force Majeure

En cas de force majeure l'organisateur se réserve le droit de modifier le présent règlement. Sa responsabilité ne saurait être engagée du fait de ces modifications.

